

RAPPORT FINANCIER

2015



Le montant total des produits 2015 s'élève à 1 360 698 €, alors que le montant des charges s'élève en 2015 à 1 331 459 €.

Le compte de résultats 2015 fait donc apparaître un excédent de 29 239 €.

Cet excédent ne représente que 2,15 % des recettes 2015 de l'association, en forte baisse par rapport à l'excédent réalisé lors de l'exercice 2014.

La baisse des recettes est sensible. En effet, le montant total des recettes passe de 1 472 563 € en 2014 à 1 360 698 € en 2015. Cette baisse de 118 865 € s'explique essentiellement par la baisse du soutien au titre des réserves parlementaires (baisse de 135 400 €) et par la non-reconduction de subventions pour projets spécifiques (aide au développement en Outre-Mer ou projet d'action dans les zones urbaines sensibles).

La baisse globale s'explique également par une baisse des recettes provenant de l'Agence nationale du Service civique.

En dehors de ces pertes de recettes sensibles, mais anticipées, le soutien de l'État et des collectivités territoriales reste au même niveau que l'an dernier, traduisant une confiance renouvelée des pouvoirs publics envers l'association.

Grâce à la campagne annuelle de fin d'année, les recettes provenant des dons et adhésions progressent de 14,55 % pour atteindre un montant de 738 146 €.

Cette hausse de 93 737 € montre l'importance des actions de communication, particulièrement de la campagne télévisée et de la campagne d'affichage qui a eu lieu dans plus de cent collectivités.

La part du soutien public s'élève à 28,58 % contre 33,89 % en 2014. La part du soutien privé s'élève désormais à 71,42 %. Le soutien au titre du mécénat d'entreprise représente 12,61 % des recettes.

Il faut souligner le fort impact de la dotation Microsoft perçue suite à la mobilisation considérable sur les réseaux sociaux.

La hausse des dépenses provient, notamment, d'une augmentation des salaires et charges salariales du fait de l'impact en année pleine des contrats de travail signés en cours d'année 2014.

Les dépenses de la délégation implantée à Paris représentent 28,13 % des dépenses totales des délégations, les dépenses de la délégation de Montpellier, 18,70 % et celles de la délégation de Lyon, 10,64 %. Ces trois délégations représentent 57,73 % de l'activité totale mesurée en nuitées d'hébergement.

DÉLÉGATIONS	DÉPENSES 2015	%
Paris	249 296,89	28,13
Montpellier	165 741,48	18,70
Lyon	94 335,90	10,64
Lille	80 355,62	9,07
Marseille	77 448,18	8,74
Toulouse	64 876,85	7,32
Bordeaux	38 449,02	4,34
Perpignan	36 871,40	4,16
Saint-Denis	32 204,06	3,63
Avignon	15 867,78	1,79
Strasbourg	13 518,20	1,53
Nice	9 176,07	1,04
Rennes	5 019,95	0,57
Besançon	3 171,27	0,36
Corse	0,00	0,00
TOTAL	886 332,67	100,00

Certaines délégations implantées dans des villes de moyenne importance totalisent un montant peu élevé de dépenses alors que ces structures apportent une réponse concrète à des adolescents et jeunes majeurs jusque-là isolés.

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS 2015	%
Aides directes aux jeunes	55 097,73	6,22
Accueil de jour	89 951,28	10,15
Appartements-relais + hôtels	275 088,46	31,04
Salaires et charges	314 213,82	35,45
Psychologues	59 103,00	6,67
Amortissements	24 379,31	2,75
Autres	68 499,07	7,73
TOTAL	886 332,67	100,00

Au sein des délégations, les deux principaux postes de dépenses restent ceux des charges salariales (35,45 %) et des hébergements de stabilisation (31,04 %), même si la part des dépenses liées aux hébergements de stabilisation est en baisse de 5 points du fait de la forte baisse des hébergements en structures hôtelières.

Nous trouvons ensuite les dépenses liées aux accueils de jour qui représentent 10,15 % des dépenses. La hausse sensible provient de l'ouverture de plusieurs locaux d'accueil de jour très fréquentés par les jeunes.

Enfin, les frais liés aux vacations de psychologues restent à un niveau identique (6,67 %).

Tout comme en 2014, ces chiffres traduisent des disparités au niveau des territoires, selon la présence ou non de salariés, selon la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de locaux d'accueil de jour et d'appartements-relais et selon les partenariats associatifs mis en place.

Les dépenses administratives ne représentent que 7,73 % des dépenses. On trouve notamment :

- les frais liés à la communication et à l'organisation d'évènements nécessaires à la visibilité de la structure,
- les dépenses liées aux frais de déplacement pour les conférences sur tout le territoire, et particulièrement en milieu rural (actions de sensibilisation et de prévention),
- les dépenses liées à la cohésion nationale (séminaires nationaux d'administrateurs, délégués, psychologues et travailleurs sociaux) nécessaires à l'harmonisation des pratiques.

Le siège supporte, entre autres :

- les charges salariales du directeur général, du chargé de développement et de l'assistante de direction,
- les charges salariales de la coordinatrice du dispositif d'écoute, dispositif reconnu au niveau national et directement rattaché au siège,
- les dépenses de communication nationale (clips, affiches, flyers, livres, rubans bleus),
- les dépenses liées aux assurances,
- les honoraires (commissaire aux comptes, expert-comptable, avocat),
- les déplacements et frais d'organisation des séminaires nationaux,
- des dépenses diverses (affranchissements nécessaires à la campagne nationale, frais de téléphone, frais administratifs).

Le montant total des dépenses du siège s'élève à 445 125,86 €.

Les dépenses liées à la communication nationale ne représentent que 4,64 % des dépenses malgré une intense visibilité fin 2015 et la poursuite de la diffusion des publications du Refuge.

Les frais de déplacement du directeur général ne représentent que 0,98 % des dépenses et les frais de déplacement du président impactent les dépenses réalisées à hauteur de 0,40 %.

Ces montants, très peu élevés compte tenu d'une activité intense, témoignent d'une volonté de l'association de maîtriser les coûts en optimisant les prix des billets de train et en privilégiant le logement chez l'habitant, notamment lors des déplacements à Paris.

Le résultat par délégation est présenté dans le tableau ci-dessous :

DÉLÉGATIONS	RÉSULTATS 2015
Montpellier	- 69 804,17
Paris	- 145 069,35
Lyon	- 46 255,75
Marseille	- 25 589,92
Toulouse	- 41 085,53
Lille	- 59 762,55
Saint-Denis	- 21 229,55
Perpignan	- 28 232,88
Strasbourg	- 7 736,88
Bordeaux	- 9 271,51
Besançon	- 2 170,12
Nice	3 250,78
Rennes	- 5 019,95
Corse	754,50
Avignon	- 2 738,82
TOTAL	- 459 961,70

Ce résultat total déficitaire est compensé par l'excédent du siège qui s'élève à 489 201,39 €. Le résultat est bien de 29 239 €.

Si l'on considère que les missions liées à l'accueil, à l'accompagnement social et à l'hébergement représentent 70 % de l'activité (suite au développement des actions de prévention, interventions en milieu scolaire, sensibilisation du grand public...), le coût moyen est de 40 € par jeune accompagné et par jour, soit un coût annuel à la place de 14 744 €. Le coût médian national s'élève à 16 563 € selon une enquête de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), publiée en 2011.